



# Bulletin municipal D'information

n° 153

Mai-Juin

2021

VAULNAVEYS-LE-BAS



## LE MOT DU MAIRE

Chères Vaulnaviardes,  
Chers Vaulnaviards,

Voilà plus d'un an que la crise sanitaire liée à la COVID 19 dans le monde a bouleversé nos habitudes.

Cette crise est malheureusement rentrée dans nos vies au quotidien.

Elle ne nous autorise plus à nous rassembler, à nous retrouver pour des moments conviviaux et chaleureux. Toutes nos associations sont à l'arrêt. La campagne de vaccination bat son plein, souhaitons qu'elle s'accompagne de jours meilleurs.

Je salue une nouvelle fois tout le monde hospitalier, nos soignants tout le monde médical, les enseignants, et notre personnel communal qui assure tous les jours la continuité du service public.

Nous avons avec plusieurs Mairies, demandé à Mr le Préfet d'ouvrir un centre de vaccination de proximité à Vizille.

Nous n'avons toujours pas reçu de réponse pour l'instant à notre demande.

## BUDGET 2021

La préparation du budget 2021 a demandé un énorme travail à Marie-

Pierre Davallet-Pin secrétaire de Mairie et l'élu en charge du budget Emmanuel Huet au bureau Municipal et à tous les élus.

En matière budgétaire comme dans d'autres domaines, la période est exceptionnelle.

Elle apporte son lot de satisfactions mais aussi, malheureusement quelques mauvaises surprises.

Au rang des satisfactions, se trouve tout d'abord la confirmation de l'amélioration de la situation budgétaire de la commune.

Comme vous le savez, la commune de Vaulnaveys-le-Bas a beaucoup souffert des transferts de compétences à la Métropole en 2015, qui se sont traduits par des transferts de charges que nous avons dû compenser à la Métropole à un niveau beaucoup trop élevé pour notre budget.

Mais les efforts réalisés depuis plusieurs années pour maîtriser nos dépenses et aller chercher de nouvelles opportunités de recettes ont permis d'observer une relative amélioration de la situation financière de la commune en 2020, qui devrait se confirmer en 2021.

Cette amélioration, nous la devons à nos seuls efforts car dans le même temps, l'Etat a continué de diminuer notre dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est passée de 72 876 € en 2017 à 52 500 € cette année (soit - 28% depuis 2017).

Alors même que le gouvernement avait assuré les communes de son soutien et avait annoncé la stabilisation des dotations pour 2021, cette information est totalement incompréhensible. J'ai d'ailleurs écrit à Monsieur le Préfet de l'Isère pour lui demander des précisions et solliciter une vérification des calculs de la dotation de notre commune.

La suppression de la taxe d'habitation décidée par le Président de la République est également une mauvaise nouvelle pour les budgets des petites communes. Elle réduit tout d'abord la marge de manœuvre de la commune qui n'a plus qu'une seule taxe sur laquelle agir : la taxe foncière payée par les propriétaires de bâtiments (TFB) et de terrains (TFNB).

Cette réforme supprime la recette de taxe d'habitation et la remplace par le transfert aux communes du produit de Taxe sur le Foncier Bâti auparavant perçue par le Département, jusqu'en 2020.

Pour notre commune, ce produit est supérieur d'environ 45 000 € au produit de Taxe d'Habitation perçu.

Ce surplus n'est pas conservé par la commune, mais est reversé à un fonds de péréquation national permettant de compenser les produits fiscaux des communes pour lesquelles la réforme ne garantit pas l'équilibre du produit fiscal avant et après réforme.

.../...

## Sommaire

Le Mot du Maire	1-2
Présentation du budget	2-6
La vie Communale	7-10
Ce qu'il faut savoir	11-12

## La Mairie :

Téléphone : 04 76 89 18 21 Fax : 04 76 89 29 87

mail : mairie.vlebas@wanadoo.fr

Site de la Mairie : www.vaulnaveys-le-bas.fr

(Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous)

## Secrétariat :

Accueil Physique sur rendez-vous : 04-76-89-18-21

Accueil téléphonique : Lundi, jeudi et Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi : 9h à 11h

*Au final, la commune perd trois choses : la dynamique fiscale issue de la taxe d'habitation, le lien fiscal avec une partie de ses habitants (notamment les locataires), et tout le produit fiscal supplémentaire perçu depuis 2017 (année de référence de la réforme pour le calcul de la compensation versée).*

*Retenons simplement que cette réforme est :*

*- neutre pour le contribuable qui paye la même somme globale de taxe foncière (cette somme est désormais versée intégralement à la commune, au lieu d'être répartie entre la commune et le département jusqu'en 2020)*

*- négative pour la commune qui a perdu tout le produit supplémentaire perçu depuis 2017, et qui doit, de toutes façons, reverser tout excédent fiscal issu de la réforme à un fonds de compensation national.*

*Toujours en matière fiscale, il faut rappeler que malgré les augmentations de ces dernières années, la pression fiscale de la commune reste très nettement inférieure à celle des communes de notre taille : la recette fiscale est de 294 €/habitant à Vaulnaveys le Bas, contre 459 €/habitant pour le reste des communes de notre strate en Isère (soit environ 30% de moins).*

*Pour finir sur une note positive, notons enfin notre satisfaction de pouvoir augmenter légèrement l'enveloppe globale des subventions aux associations de la commune, en ces temps difficiles, afin de leur apporter concrètement notre soutien et de ne pas alimenter le discrédit de la parole publique : NOUS TENONS NOS ENGAGEMENTS.*

*Vous pouvez compter sur nous pour maintenir nos efforts dans la gestion de la commune afin de nous permettre d'envisager l'avenir plus sereinement et d'aborder ce mandat avec volonté et optimisme.*

*Avec le mois de Mai c'est l'arrivée du printemps , c'est le retour des jardiniers amateurs et des fleurs de printemps.*

*Malheureusement pas encore de fêtes au programme.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé et un excellent printemps.*

*Bien à vous*

*Jean-Marc GAUTHIER*

*Maire*

*Président des PFI*

## Présentation du budget 2021 :

*Le budget d'une commune est une série continue : chaque année commence où s'est achevée la précédente.*

*Pour préparer le budget primitif 2021, nous avons donc commencé par dresser le bilan de l'exercice 2020, en tenant compte des particularités liées à la situation sanitaire.*

### Définitions :

*Le Compte Administratif de l'année 2020 (CA 2020) est le bilan de l'ensemble des opérations comptables de l'année 2020 (en dépenses et en recettes).*

*Le Budget Primitif de l'année 2021 (BP 2021) est le projet de budget de l'année en cours. Il doit estimer les dépenses et les recettes de l'année à venir, et il doit être équilibré en dépenses et en recettes et sincère.*

*La comptabilité publique oblige à distinguer les dépenses de fonctionnement (les dépenses courantes et récurrentes d'une année sur l'autre, les salaires, fluides, l'entretien des bâtiments et des véhicules, ...) et les dépenses d'investissement (travaux, acquisitions). Elles sont donc réparties dans deux sections différentes.*

... \...

# A la Mairie

Pour chaque section (fonctionnement et investissement), le résultat de l'année précédente s'ajoute au résultat précédent. Si ce total est positif (excédent), il est repris en recettes, s'il est négatif (déficit), il est repris en dépenses.

LES RESULTATS 2020 (situation de chaque section au 31/12/2020) sont donc les suivants :

## En fonctionnement :

Résultat antérieur = + 343 882,64 €

Résultat 2020 = + 103 875,66 €

Nouveau résultat de fonctionnement = + 447 758,30 €

## En investissement :

Résultat antérieur = + 383 618,76 €

Résultat 2020 = - 10 558,59 € auxquels s'ajoutent - 3 420,00 € de restes à réaliser (dépenses engagées en 2020 mais pas encore totalement payées au 31/12/2020)

Nouveau résultat d'investissement = + 369 640,17 €

L'excédent de fonctionnement sera intégré en recette de fonctionnement du nouveau budget et l'excédent d'investissement en recette d'investissement.

Le budget 2021 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2 025 200 €, dont 1 199 300 € en fonctionnement et 825 900 € en investissement.

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Commentaires
Charges générales (011)	343 400 €	382 910 €	Dépenses cantines et location de bassin piscine 46 500 € (=2020), fournitures pour travaux nouvelle cantine 32 000 € (nouvelle dépense), maintenance informatique 38 000 € (=), télécommunications 11 000 € (=)
Charges de personnel (012)	393 860 €	394 160 €	Contrat La Fourmi 43 760 € (=), personnel titulaire 215 000 € (=), enveloppe pour remplacement 39 000 € (=)
Charges courantes (65)	82 605 €	76 719 €	Indemnités élus en baisse (-7000 €), subventions aux association en hausse 6 100 € (+ 1200 €)
Charges financières (66)	8 947 €	8 164 €	Emprunt école 2010
Atténuation de produits (014)	82 598 €	55 000 €	Attribution de compensation versée à la Métro stable : prévision 2020 trop élevée
Dépenses imprévues (022)	13 270 €	10 478 €	
Autofinancement de l'investissement (023)	58 200 €		Virement vers la section d'investissement en cas de besoin (si cession ancienne école tarde)
Charges exceptionnelles (67)	91 825 €	258 343 €	
Opérations d'ordre et amortissements	30 095 €	13 526 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 104 800 €</b>	<b>1 199 300 €</b>	

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Commentaires
Produits des services (70)	101 032 €	110 626 €	Recettes cantines stables et coupe de bois (10 000 €).
Impôts et taxes (73)	459 125 €	496 746 €	+ 5 % taux TFB unifié (après réforme TH)
Dotations et participations(74)	99 790 €	97 546 €	Baisse des compensations de l'Etat
Autres produits de gestion(75)	15 570 €	9 910 €	Revenus locatifs en baisse (MAM)
Produits exceptionnels (77)	77 400 €		Remboursements suite malfaçons école
Opérations d'ordre et amortissements	8 000 €	36 714 €	Recette travaux en régie nouvelle cantine
Résultats antérieurs	343 883 €	447 758 €	Résultat cumulé des exercices antérieurs (trésorerie)
<b>TOTAL</b>	<b>1 104 800 €</b>	<b>1 199 300 €</b>	

*Les recettes de la commune sont globalement stables mais il faut souligner la nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (- 9% par rapport à 2020), dont nous sommes informés seulement quelques jours avant la date limite de vote du budget.*

*En matière fiscale, la ville a appris quelques jours seulement avant de voter son budget (le 31 mars 2021) le niveau de ses bases fiscales pour 2021. Cette communication très tardive des services fiscaux, liée à la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, nous met en grande difficulté pour réfléchir aux différentes hypothèses budgétaires. D'autant plus que sur le fonds, cette réforme n'est pas totalement neutre puisqu'elle prend pour année de référence l'année 2017, en annulant purement et simplement toutes les recettes supplémentaires perçues depuis cette date en matière de taxe d'habitation. Elle nous prive ainsi d'environ 13 000 € de recettes fiscales chaque année. Elle a également pour conséquences que la commune doit contribuer au fonds national de compensation à hauteur d'environ 45 000 €. Cela signifie que la commune reversera chaque année à ce fonds une partie de ses recettes fiscales à compter de 2021 afin de compenser les recettes fiscales des communes les plus perdantes. En dépenses, nous poursuivrons notre gestion rigoureuse et attentive aux besoins de la population et des employés communaux, en particulier dans cette période sanitaire difficile.*

*La commune a fait ces dernières années de gros efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, pour lesquelles elle est plus rigoureuse que les communes de même strate : nos dépenses générales et nos dépenses de personnel sont nettement inférieures aux moyennes des communes de notre taille. L'effort est partagé par les élus dont les indemnités sont en diminution de - 20% € par rapport au mandat précédent.*

*Notons également que les subventions versées aux associations en 2021 seront maintenues à leur niveau 2020 afin d'apporter un soutien financier à l'ensemble du tissu associatif de la commune en cette période très délicate.*

Deux sujets feront l'objet d'un examen attentif au cours de l'année 2021 :

- l'usage et le coût des véhicules et la question du remplacement de certains d'entre eux (tractopelle, camion MAN, ...)
- les consommations d'électricité suite au changement de contrat intervenu en début d'année 2021

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021	Commentaires
Frais d'études (20)	36 551€	10 910 €	Maitrise d'œuvre nouvelle cantine (part à payer en 2021)
Subvention d'équipement (204)	69 229 €	47 883 €	Travaux de proximité voirie (Métropole) et quote-part des travaux de l'église VLH
Mobilier et matériel (21)	35 000 €	31 600 €	Mobilier nouvelle classe
Travaux (23)	324 508 €	651 486 €	Dont nouvelle cantine et classe 304 984 €
Remboursement emprunts(16)	20 618 €	21 401 €	Part capital emprunt école 2009
Dépenses imprévues (020)	4 000 €	4 770 €	
Opérations d'ordre et amortissements	12 444 €	39 785 €	Travaux réalisés par les agents de la ville en régie pour la nouvelle cantine et la nouvelle classe
Restes à réaliser N-1		25 555 €	Maitrise d'œuvre nouvelle cantine (reste à payer de 2020)
<b>TOTAL</b>	<b>502 350 €</b>	<b>825 900 €</b>	

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021	Commentaires
Subventions (13)	- €	203 323 €	Subventions CD 38 (152 492 €) et DETR (Etat, 50 831€) pour nouvelle cantine
Dotations fonds divers (10)	2 842 €	3 154 €	FCTVA travaux N-1, Taxe Aménagement
Opérations d'ordre et amortissement (040)	33 139 €	16 363 €	
Produits des cessions (024)	- €	230 000 €	Cession ancienne école prévue pour fin d'année 2021
Autofinancement de la section de fonctionnement (021)	58 200 €	- €	
Résultats antérieurs	383 619 €	373 060 €	Résultat cumulé des exercices antérieurs
<b>TOTAL</b>	<b>477 800 €</b>	<b>825 900 €</b>	

Les dépenses nouvelles concernent les produits nécessaires au respect des gestes barrières (gel, papier, masques, ...), les frais liés à l'ouverture d'un centre de loisirs dans la commune pour l'été 2021, l'entretien de la voirie et des espaces verts restant à notre charge, ainsi, bien sûr, que les travaux de construction de la nouvelle classe et de la nouvelle cantine scolaire, qui démarrent cet été, le mobilier et le matériel informatique liés à cet investissement.

Car, grâce aux efforts réalisés ces dernières années et à une gestion très rigoureuse, la situation financière de la commune s'améliore et nous permet d'engager dès cette année la construction d'une nouvelle cantine et la création d'une nouvelle classe dans l'école afin d'anticiper les conséquences démographiques de l'arrivée des nouveaux habitants.

Ce projet de plus de 300 000 € va pouvoir être entièrement autofinancé (sans emprunt) grâce à la recherche de subventions, à la cession du bâtiment de l'ancienne école, ainsi que grâce à l'apport important du travail des agents techniques de la commune qui assurent directement une partie des travaux extérieurs.

Des dossiers de financement ont été déposés auprès du Conseil Départemental qui financera 60% du montant total HT, et de l'Etat qui contribuera à hauteur de 20% du total HT.

Ces recettes, ainsi que la compensation de la TVA (FCTVA), ne nous seront probablement versées qu'en 2022, après la réalisation et le paiement des travaux.

Se pose donc la question de l'avance de trésorerie dans l'intervalle entre le paiement des travaux (été/automne 2021) et la perception de ces recettes : la cession du bâtiment de l'ancienne école devrait intervenir à cette période et nous permettre de financer le reste à charge pour la commune (environ 52 000 €) ainsi que le mobilier neuf pour la nouvelle classe et la cantine.

## Construction d'une cantine d'une classe supplémentaire

### Construction cantine et salle de classe

#### Dépenses

254 153,78 € HT soit 304 984,54 € TTC

#### Recettes

152 492 €

Subvention du **Département** (60% du montant HT), soit 49,9 % du montant TTC

50 831 €

Subv DETR  
(20% du  
montant HT),  
soit 16,7 % du  
montant TTC

50 029 €

FCTVA versé en  
2022 (16,404%  
du montant  
TTC) soit 16,6 %  
du montant  
TTC

51 632 €

Reste à charge  
de la commune  
hors mobilier  
16,8 % du  
montant TTC

Ce montage budgétaire permet à la commune de réaliser cet investissement très important sans souscrire d'emprunt et donc en continuant à se désendetter.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 199 300 €	1 199 300 €
Investissement	825 900 €	825 900 €
Total	2 025 200 €	2 025 200 €

Emmanuel HUET  
Conseiller délégué aux finances

## CENTRE DE LOISIRS LA LIBELLULE



Vaulnaveys-le-Bas



Association des Centres de Loisirs

Après plusieurs mois de travail la Commune de Vaulnaveys-le-Bas en collaboration avec l'ACL (l'Association des Centres de Loisirs), se lance dans une nouvelle quête pour nos jeunes enfants de 3ans à 12ans, l'ouverture d'un centre de loisirs « LA LIBELLULE » du mercredi 7 juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021.

## INSCRIPTION

*Le centre de Loisirs est un lieu d'accueil, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.*

*L'accueil est situé dans l'ancienne école maternelle, Salle Polyvalente et Salle Guillot dans un environnement sécurisé, adapté aux enfants.*



*Ce centre, situé au centre de Vaulnaveys-le-Bas permet à chaque enfant de vivre des vacances ludiques et animées. Chaque semaine, une thématique différente pour découvrir un univers et tester des activités.*

*Du 07 au 09/07 : Initiation au spectacle. Un stage avec le magicien David Coven dès 7 ans et un spectacle participatif pour tous.*

*Du 12 au 16 /07 : Les animaux et l'environnement avec une sortie animalière le jeudi.*

*Du 19 au 23/07 : Les héros du quotidien. Et comme Robin des Bois, essaie toi au tir à l'arc.*

*Du 26 au 30/07 : Les 4 éléments. Activités, animations, jeux et expériences autour de l'eau, de la terre, le l'air et du feu.*

### Les modalités d'inscriptions pour les familles « début des inscriptions est fixé au 18 mai à 9h00 »

L'inscription en 2 étapes : l'adhésion et la réservation « documents téléchargeable sur le site <https://acl-grenoble.org/pageVisiteur/Vue/inscriptionEnfant.php> dès le 17 mai.

#### 1er étape l'adhésion

*Elle est obligatoire et son coût est de 10€ par famille. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante (année scolaire). Pour l'adhésion, il suffit de remplir un dossier par enfant.*

*Se munir : Carnet de Vaccination et du quotient familial délivré par la CAF (pour les non allocataires : Photocopies de votre dernier avis d'imposition et éventuellement la notification de vos prestations familiales)*

#### 2ème étape la réservation

*Réserver les dates souhaitée en remplissant la fiche de réservation. Joindre le règlement correspondant. Envoyer le tout par courrier ou se rendre à l'une des permanences à Grenoble.*

*Clôture des inscriptions : Pour les vacances scolaires, le mercredi avant midi pour la semaine qui suit.*

*Mode de règlements acceptés : Espèces / carte bleue*

*Permanences d'inscription : Villa Arthaud - 11 Avenue Jean Perrot - 38100 Grenoble / Tel : 04 76 87 76 41*

*- Lundi de 14h00 à 18h00*

*- Mardi de 9h00 à 12h00*

*- Mercredi de 09 à 12h00 et de 14h30 à 18h00*

*- Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00*

**Une permanence d'inscription et d'information aura lieu  
Mardi 1er Juin de 16h30 à 18h30 à la Salle Guillot**

## LES TRAVAUX DE LA CANTINE ÇA DEMARRE.....



Nos agents communaux Cyril et Laurent ont profité de la pause du confinement et des vacances scolaires de pâques pour commencer les travaux. Ces travaux des réseaux d'eau pluviale sont réalisés en régie Municipale.

*Notre photo : Gilles Margat 1er Adjoint chargé des travaux à rendu visite sur le terrain au personnel communal.*

## LE MAIRE INTERPELLE LES SERVICES DE LA METROPOLE



Le Maire, Jean-Marc GAUTHIER souhaitait depuis déjà plusieurs mois s'entretenir avec les services de la Métro sur des sujets récurrents que les élus du Conseil Municipal et de nombreux administrés avaient hâte de voir aboutir : « Nous avons de nombreuses questions à poser aux services de la Métro et c'est pour cette raison que j'ai demandé à rencontrer les élus en charge de l'espace public et de la voirie » Le Maire a rencontré Sylvain LAVAL Vice Président en charge des infrastructures cyclables, des mobilités douces, de l'espace public et de la voirie. Une réunion constructive en présence d'Emmanuel Huet et Gilles Margat adjoints au Maire.

Cette réunion de travail a porté sur différents domaines tous liés à la sécurité. On a bien entendu abordé le délicat problème de la dangerosité de la RD 524 qui relie Uriage à Vizille et sur laquelle débouchent tous les accès de la commune, notamment le croisement de la Mairie et le croisement de Maison blanche. Le Vice Président va demander aux services de la Métro de faire une étude sur cet axe afin de

voir quels aménagements pourraient être réalisés.

On a parlé des abris bus situés sur cette même RD 524. Ils devraient être chargés d'ici quelque temps par des abris bus du SMMAG.

Ont été abordés également les problèmes de sécurité et d'aménagement sur la promenade de la mondée et des noyers, véritable voie de déstasse parallèle à la RD 524 où se croisent à longueur de journée et surtout les week-end piétons, et familles en promenade, cycles et chevaux.

Le Maire et ses adjoints espèrent bien que la Métropole, qui a endossé les compétences correspondantes, répondra à leur appel. C'est en tout cas ce qu'a laissé entendre le Vice-Président Sylvain LAVAL

*Photo de Gauche à droite, Gilles Margat, Emmanuel Huet, Jean-Marc Gauthier, Sylvain LAVAL*

## LA MAIRIE DISTRIBUE DES PIEGES A FRELONS ASIATIQUES



Le Samedi 10 avril, le Maire Jean-Marc GAUTHIER, et Patrick FARDELLI, conseiller municipal en charge de la forêt et de l'agriculture ont remis les fameux « TAP'TRAP » aux habitants qui en avaient fait la demande.

Ces bouchons pièges étudiés pour garnir les bouteilles en plastique servent à piéger les frelons asiatiques de plus en plus nombreux sur notre territoire.

Une soixantaine de foyers ont ainsi reçu GRATUITEMENT le piège très simple d'utilisation, économique et terriblement efficace.

2021

ÉLECTIONS  
DÉPARTEMENTALES  
& RÉGIONALES

## ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanche 20 et 27 juin . Pour l'instant l'ouverture des bureaux ce vote aura lieu à 8h00 mais nous n'avons pas encore l'heure de fermeture 18h00 ou 20h00.

La Mairie recherche des assesseurs pour tenir ces bureaux de vote. Prière d'adresser vos demandes en Mairie par mail : mairie.vlebas@wanadoo.fr ou par téléphone au 04 76 89 18 21.

Tous les élus et assesseurs qui tiendront les bureaux de vote seront vaccinés. Pour les assesseurs bénévoles qui souhaitent venir renforcer les équipes d'élus pour les élections, une attestation officielle leur sera donnée par la Mairie pour être prioritaire pour la vaccination COVID.

S'inscrire dès à présent en Mairie.

## RE-OUVERTURE DU PETIT CHALET



« Le Petit Chalet » de Vaunaveys-le-Bas se refait une beauté, et dynamise la commune !

Ouverture sous forme d'inauguration, au 140, chemin des Molières, et plus précisément en bordure du camping « L'Imprévu » sur la commune de Vaunaveys-le-Bas, en présence de Jean-Marc Gauthier, maire de la commune, son premier adjoint, Gilles Margat et Martine Pongi conseillère municipale.

Le « Petit Chalet », c'est un magasin de producteur de fruits et légumes, propriété de la famille Platel depuis trois générations, qui vient de se refaire une beauté et qui mérite obligatoirement un détour et une visite.

Cet espace de vente, bien connu des Vaunaviards et de toutes les communes avoisinantes est aujourd'hui un endroit incontournable, compte tenu de son nouveau concept, de la variété et de la qualité des produits exposés, sans négliger l'accueil et l'hospitalité, qualités souvent représentatives des gens du terroir.

Le nouveau « Petit Chalet », s'il n'a rien perdu de sa superficie a gagné dans sa présentation, sa luminosité, son autonomie. Le client a le choix de remplir son panier en toute liberté, plus commodément et avec un maximum de confort. A côté des fruits et légumes de saisons, il fera son choix au rayon épicerie, réservé aux fromages et à la charcuterie locale, sans omettre les jus de fruits maison, le miel, les confitures et, chaque week-end, la douceur du pain fabriqué sur place au four à bois, et le poulet rôti. Enfin, les jardiniers ne sont pas oubliés grâce à l'immense rayonnage réservé aux plants de saison pour potager et l'incommensurable choix de fleurs, à planter ou à offrir !

**Un magasin à découvrir ou à redécouvrir, 140, chemin des Molières  
(à proximité du camping l'Imprévu) à Vaunaveys-le-Bas.  
Tél. 06 48 36 65 45.**

**David, Marjorie et Jade vous accueillent du mardi au dimanche :  
Ouverture : du mardi au samedi : de 9 h à 12 h et de 16 h à 19 h.  
(le dimanche de 9 h à 12 h. seulement.)  
Fermé le lundi toute la journée**

*Michel Doris*



## CALENDRIERS DES SAPEURS POMPIERS 2021

L'amicale des sapeurs-pompiers des Vaunaveys remercie chaleureusement les habitants de la commune pour leur participation massive aux dons, lors de la tournée de calendrier 2021.

Sachez que l'amicale et l'ensemble des sapeurs-pompiers, ont apprécié cet élan de solidarité.

L'amicale des sapeurs-Pompiers



## COLLECTE DE TEXTILES SUR LA COMMUNE



### RAPPEL

La Métro en partenariat avec 25 communes dont Vaulnaveys-le-Bas organise une opération de collecte de Textile jusqu'au 6 juin prochain

**LE POINT DE COLLECTE SE SITUE SUR LE PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE**

L'objectif est de réduire de 50% le poids des ordures ménagères collectée de façon à en recycler les deux tiers.

Pour participer à cette opération : Trier le linge de maison, les vêtements et sous vêtements, les sacs, les chaussettes, les chaussures, les peluches..... Dont vous voulez vous débarrasser qu'il soient usés, troués ou démodés à l'exception des textiles souillés ou mouillés.

Ensuite les mettre dans un sac poubelle bien fermé et les déposer dans le container mis en place sur le parking de la salle polyvalente. Ils seront recyclés

**PROFITEZ-EN**

## ANIMATION TERRITORIALE SUR LES PELOUSES SECHES



Un projet d'animation territoriale pour la présentation et la restauration de pelouses sèches entre la commune et le conservatoire d'espaces naturels de l'Isère (CEN) est en cours. Il devrait aboutir d'ici à l'automne prochain. L'objectif est de travailler en synergie avec des propriétaires fonciers, les élus locaux ainsi que les agriculteurs afin de préserver mais surtout restaurer les pelouses sèches et les réhabiliter au sein des exploitations agro-pastorales.

Le projet, intitulé « Pâturer les pelouses sèches. Projet territorial de préservation de la biodiversité de la valorisation agricole dans les élevages », vise plus précisément à animer un réseau d'acteurs autour des pelouses sèches, afin de faire émerger des projets agro-pastoraux viables économiquement, tout en assurant la prise en compte des

exigences écologiques de ces habitats particuliers.

Le projet s'appuie également sur la démarche pâtur'ajuste qui met en avant l'importance de la diversité floristique pour produire, des techniques pour maîtriser le débroussaillage sans mécanisation et qui propose des solutions pour transformer les refus de pâturage en atouts.

## AGRAINOIRS POUR LES SANGLIERS

L'ACCA possède des points d'agrainage dans la forêt. ils sont placés de façon à garder au maximum le gibier dans la forêt pour éviter au mieux les problèmes de dégâts sur les cultures, gazons, ou prairies.



Ces agrainoirs sont déclarés à la fédération de chasse, à la DDT un accord est signé par le propriétaire où est placé l'agrainoir, et aussi avec l'accord du représentant agricole, un relevé GPS est aussi relevé, pour cela nous demandons de ne pas les toucher, les dégrader, c'est un outil de prévention et non de gavage....

La nature peut être partagée par tous, avec un respect de chacun.

Merci

Besson Laurent président de l'ACCA de Vaulnaveys-le-Bas

# Ce qu'il faut savoir



## Déchets

Ramassage des poubelles : **mardi matin**

Un doute, une question sur vos déchets ? Appelez le numéro vert 0 800 50 00 27 ou envoyez votre question sur le site internet : [www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)



## Service de l'eau

Problème technique / facturation : 04-57-04-07-77

Intervention urgente : 04-76-98-24-27



**Voirie** Tel : 0 800 500 027



## Maison médicale de garde de Vizille

Tel : 04-76-08-47-09

De 20h à 13h tous les jours, de 14h à 18h le samedi;

De 9h à 12h le dimanche.



## Don du Sang

Nouveaux horaires pour 2021 : les dons ont lieu 3 fois par an à la salle polyvalente de vaulnaveys-le-Haut de 16h30 à 19h45



## Pompiers

En cas de sinistre, appelez le 18 ou 112 (depuis un portable). Prenez le temps de donner la nature du sinistre, votre nom, votre adresse complète et surtout la commune dont vous dépendez.



## Police Municipale

Tel : 04-76-89-18-21



## Relais Poste

Point relais de la poste au tabac presse situé au centre du bourg de Vaulnaveys-le-Haut



## FOURRIERE

Après de la Mairie : 04-76-89-18-21



## Relais d'Assistants Maternels

Accueil administratif sur rendez-vous les 2ème et 4ème mercredi du mois de 14h à 16h au multi-accueil « Pré en bulle ». Tel : 04-76-78-89-09, mail : [ram@sudgrenoblois.fr](mailto:ram@sudgrenoblois.fr)



## Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



## Transports

Ligne Proximo 23 Vizille - Uriage - Saint-Martin-d'Hères

« Sciences sociales »

AlloTag : 04-38-70-38-70 [www.tag.fr](http://www.tag.fr)



## Médiateur conciliateur de justice

Permanences et rendez-vous à la mairie de Vizille les 1er et 3ème mardis de chaque mois entre 14h et 17h. Prise de rendez vous au

04-76-78-99-00



## Inscription sur les listes électorales

Nouvel(le) habitant(e) ou non inscrit(e), pensez à vous inscrire en Mairie sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et un justificatif de domiciliation dans la commune.



## Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons doivent se faire recenser en mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16ans. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



## Consultances architecturales

Pour obtenir un RDV, veuillez appeler directement le service de la Métro, Nathalie VAROT au 04-57-38-50-59 ou par Mail : [nathalie.varot@lametro.fr](mailto:nathalie.varot@lametro.fr)

# Ce qu'il faut savoir

## 39-19 LE NUMERO DE TELEPHONE POUR LES FEMMES VICTIME DE VIOLENCES



*Chantage, humiliation, injures, coups..... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 39-19 Gratuit et anonyme ce numéro de téléphone est en raison des circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie du coronavirus et jusqu'à nouvel ordre accessible de 9h00 à 19h00 du lundi au samedi.*

*Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.*

*Ce n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 qui permet en cas de danger immédiat de téléphoner à la police ou à la gendarmerie.*



**Cabinet  
d'Infirmières**

74, Promenade des Noyers.

Tél. pour rendez-vous au :  
04 76 54 60 48



### PHARMACIES DE GARDE

<i>Jeudi 13 Mai 2021</i>	<i>Pharmacie du Château - Vizille</i>	<i>04-76-68-04-40</i>
<i>Dimanche 16 Mai 2021</i>	<i>Pharmacie du Château - Vizille</i>	<i>04-76-68-04-40</i>
<i>Dimanche 23 Mai 2021</i>	<i>Pharmacie Espie - Champs sur Drac</i>	<i>04-76 68-86-72</i>
<i>Lundi 24 Mai 2021</i>	<i>Pharmacie de Vaulnaveys - VLH</i>	<i>04-76-89-16-53</i>
<i>Dimanche 30 Mai 2021</i>	<i>Pharmacie de Brie</i>	<i>04 76 73 67 86</i>
<i>Dimanche 06 Juin 2021</i>	<i>Grande Pharmacie de Vizille</i>	<i>04 76 68 05 59</i>
<i>Dimanche 13 Juin 2021</i>	<i>Pharmacie BONNET - Jarrie</i>	<i>04-76-68-87-32</i>
<i>Dimanche 20 Juin 2021</i>	<i>Pharmacie de Vaulnaveys - VLH</i>	<i>04-76-89-16-53</i>
<i>Dimanche 27 Juin 2021</i>	<i>Pharmacie COCOLOMB - Uriage</i>	<i>04-76-89-10-43</i>
<i>Dimanche 04 Juillet 2021</i>	<i>Pharmacie Espie - Champs sur Drac</i>	<i>04-76 68-86-72</i>



**Cabinet  
Sage-Femme**

74, Promenade des Noyers

Tél. 06 61 77 35 05

### PETITES ANNONCES

*Jardinier Paysagiste professionnel travaux parcs et jardins tel : 06-74-53-34-94*

*BASSANI Christian : Artisan peintre propose travaux de peinture intérieur, Devis raisonnable et travail soigné. Tel : 06-89-38-45-62*

✂ \_\_\_\_\_

Nom Prénom : .....

Adresse et téléphone : .....

TEXTE DE L'ANNONCE : .....

.....

